



MISSION ARGENT DE POCHE 2024

Recommandations

Vous trouverez ci-dessous quelques recommandations que nous vous invitons à suivre pour que Mission Argent de poche 2024 se déroule bien.

1) Confirmation de vos missions

Une fois les missions choisies, prenez contact avec la mairie ou le service de la commune qui vous accueillera. Cela permettra de vous présenter, de confirmer votre venue et de vérifier la date, les horaires, le lieu de rendez-vous, l'équipement nécessaire...

N'hésitez pas à demander un numéro de téléphone autre que celui de la mairie (si vous ne l'avez pas déjà). Il pourra vous être utile en cas d'empêchement.

2) En cas d'empêchement

Si vous avez un empêchement de dernière minute, vous devez impérativement prévenir la mairie (02 96 32 21 04) ou le service de la commune qui devait vous accueillir.

3) Les documents administratifs liés à la mission et le paiement

- Une *attestation de participation* (document téléchargeable sur le site de la commune que vous présentez à chaque mission) sera complétée à l'issue de la mission par l'agent référent et sera transmise par vos soins au service Enfance-Jeunesse lors du paiement. Cette attestation reprend des éléments tels que la ponctualité, l'exécution des tâches demandées, le respect des consignes et des personnes. Elle permettra de déclencher le paiement.
- Le *paiement* se fera les lundis entre 14h et 15h à la mairie auprès du service Enfance-jeunesse. Un reçu de paiement vous sera donné.
- Un *bilan de participation* sera réalisé lors du paiement. Nous vous délivrerons également une *attestation de participation* qui pourra vous être utile pour votre CV.